**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Protection contre les intempéries**

**La meilleure protection contre la grêle, la chaleur et la poussière**

***Berne, 2 juillet 2020* – Soleil, fiente d’oiseau et grêlons : les automobilistes sans garage doivent tout spécialement protéger leur voiture. Les garagistes de l’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) les aident dans ce domaine et leur montrent à quoi veiller en particulier.**

De violents orages provoquent souvent la chute de grêlons ou de branches plus ou moins grosses arrachées des arbres. Si ceux-ci s’abattent sur une voiture en stationnement, les conséquences peuvent rapidement être onéreuses. La poussière, la saleté, le soleil et la chaleur peuvent aussi soumettre le véhicule à rude épreuve. Disposer d’un garage pour protéger son véhicule est donc une aubaine. Les automobilistes qui garent leur voiture sous l’éclairage public et qui utilisent les zones bleues ou les parkings en plein air doivent faire attention : ils doivent protéger leur véhicule autrement.

Des bâches de protection permettent par exemple de protéger le véhicule contre la poussière, la saleté et les autres conséquences des intempéries. « Il existe différentes qualités et tailles, du modèle universel à la version sur mesure », explique Markus Peter, chef Technique & environnement de l’UPSA. Il recommande surtout de bâcher les véhicules qui ne sont pas utilisés tous les jours. Les garagistes UPSA se feront un plaisir d’aider leurs clients avec des conseils détaillés. Les bâches de protection ne protègent pas non plus contre les gros grêlons. « Une seule recette contre les grêlons : observer les prévisions météo et mettre la voiture à couvert quelque part », explique Markus Peter.

Pour protéger la voiture et sa peinture contre la chaleur et la saleté, l’expert recommande de la traiter avec de la cire dure ou un produit de scellage. « De cette manière, la poussière adhère moins à la carrosserie. Il faut donc la laver moins souvent et, lors du lavage, la poussière est plus facile à enlever. » De plus, la peinture est mieux protégée contre la chaleur et se décolore ainsi moins rapidement. Les garagistes UPSA sont les spécialistes des traitements de la peinture. Ils se feront un plaisir de conseiller et d’assister leurs clients.

De plus, la chaleur rend friable le plastique de l’habitacle, par exemple au niveau du tableau de bord car les émollients s’évaporent plus vite. Des vitres teintées, des stores ou des pare-soleil latéraux peuvent aider dans ce contexte. Pour le pare-brise, les garagistes UPSA recommandent des protections spéciales. « Les pare-soleil et les vitres teintées aident à réduire la température à l’intérieur du véhicule et sont en même temps écologiques puisqu’ils entraînent une sollicitation moindre de la climatisation. »

Légende de la photo : Quand on ne peut pas garer sa voiture dans un garage, il faut tout particulièrement la protéger contre la poussière et les intempéries.

**De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, chef Technique & environnement UPSA,  
téléphone 031 307 15 15, e-mail markus.peter@agvs-upsa.ch. **Coordination :** Anina Zimmerli, téléphone 031 307 15 43, e-mail [anina.zimmerli@agvs-upsa.ch](mailto:anina.zimmerli@agvs-upsa.ch)

***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***

*La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*

** Textes et photos disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqués de presse » située en bas de page.**

** Abonnez-vous à la newsletter de l’UPSA :**[**https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter**](https://www.agvs-upsa.ch/fr/newsletter)

****